

## **Pernod Ricard**

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris  
Société Anonyme au capital de 411 403 467,60 euros  
N °Siret : 582 041 943 00389

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 6 novembre 2014  
14<sup>ème</sup> résolution

MAZARS  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Pernod Ricard**

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris  
Société Anonyme au capital de 411 403 467,60 euros  
N°Siret : 582 041 943 00389

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 6 novembre 2014  
14<sup>ème</sup> résolution

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les options de souscription ou d'achat d'actions consenties en vertu de la présente autorisation :

- ne pourront pas donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions supérieur à 1,5% du capital social constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que celui attribué aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société ne représentera pas un pourcentage supérieur à 0,21% du capital social de la Société tel que constaté à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration;
- pourront bénéficier aux salariés et en particulier aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société, sous réserve que l'exercice de l'ensemble des options attribuées

soit conditionné à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance, déterminée(s) par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 17 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Isabelle Sapet

DELOITTE & ASSOCIES



Marc de Villartay